

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1934)**

Heft 15

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le syndicat italien avait élaboré un projet de statuts devant servir de base à la discussion. La Fédération (*FEDAI* = Fédération européenne des associations d'ingénieurs) constitue un cartel groupant les associations d'ingénieurs de la culture du niveau le plus élevé de leurs pays. Le but de la Fédération est d'étudier toute question d'ordre professionnel, social et économique, qui intéresse la profession d'ingénieur dans le domaine international. La Fédération a pour tâche de renforcer l'influence de l'ingénieur dans la direction politique et économique de son pays, afin de donner à la profession d'ingénieur l'importance qu'elle mérite et qui lui a manqué jusqu'à présent, du fait du peu d'intérêt montré par les ingénieurs pour les affaires publiques. La Fédération ne poursuit pas de buts techniques ou scientifiques et laisse cette activité entièrement aux associations internationales spécialisées qui existent déjà en nombre suffisant.

Une première tâche de la Fédération consistera dans son intervention auprès des organisations professionnelles et des gouvernements des différents pays pour obtenir une réglementation aussi uniforme que possible de la protection légale du titre d'ingénieur. La Fédération devra également étudier la question de la réciprocité des titres entre les différents pays et intervenir pour que les Etats intéressés fassent preuve réciproquement d'une aussi grande largeur de vue que possible en ce qui concerne l'exercice de la profession. La Fédération entrera en contact avec les organisations internationales existantes (*S. D. N.*, *B. I. T.* etc.) afin d'utiliser également ces organisations pour atteindre ses buts.

Les délibérations ont été remarquables par leur brièveté et leur objectivité, puisque les statuts ont été discutés et acceptés dans l'espace d'une seule journée. Les associations nationales n'ont donc plus qu'à donner leur adhésion à la Fédération.

La ville de Rome a été choisie comme siège de la Fédération. La question finances ne joue pas de rôle pour le moment, étant donné que le syndicat italien des ingénieurs a mis à disposition son secrétariat pour l'exécution des affaires courantes.

Un Comité provisoire a été constitué et comprend les personnes suivantes :

MM. Del Bufalo, D^r ingénieur, président, président du Syndicat national italien des ingénieurs ; Lauras, ingénieur, président de la Fédération française des Sociétés d'ingénieurs ; Lepersonne, ingénieur, secrétaire général de la Fédération belge des Sociétés d'ingénieurs ; Schachermeyr, ingénieur, président de la Chambre des ingénieurs de Haute-Autriche ; Soutter, ingénieur, secrétaire central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes ; Tomitch, ingénieur, président de l'Association des ingénieurs yougoslaves ; Salvadore, ingénieur, secrétaire général, membre du Conseil national italien des ingénieurs.

Une première réunion officielle aura lieu déjà cette année, à laquelle les pays ayant adhéré à la Fédération seront représentés chacun par quatre délégués.

La réunion a été organisée par les collègues romains avec le plus grand soin. Des réceptions officielles ont eu lieu à l'Hôtel des Ambassadeurs et au Palais des Corporations, où les délégués ont été salués par les autorités compétentes. Les délégués ont ensuite eu l'occasion de visiter les gigantesques travaux entrepris pour l'assainissement et la bonification des marais pontins, cette excursion ayant été des plus intéressantes grâce aux explications données par les collègues italiens ayant dirigé les travaux.

La réunion a été terminée par une réception au Palais Venezia chez le président du Conseil des ministres, S. E. Mus-

solini. Mussolini esquissa, tout d'abord, le magnifique réveil de son pays, ces dernières années, réveil dû en grande partie au travail, à l'énergie et à l'intelligence des ingénieurs italiens. Mussolini remarque que la profession d'ingénieur est celle qui, entre toutes, correspond le mieux à sa mentalité et il estime de toute nécessité que l'ingénieur s'intéresse plus que jusqu'à présent aux questions politiques, sociales et économiques. Il est temps que les discours vides des politiciens soient remplacés par des actes utiles et que les ingénieurs sortent de leur silence. L'Europe doit se solidariser si elle ne veut pas perdre définitivement la place prépondérante dont elle disposait jusqu'à présent à la tête de la civilisation. Les ingénieurs, avec leur esprit pratique et objectif, doivent contribuer, en première ligne, à cette entente entre les Etats européens.

La réunion a laissé la meilleure impression aux participants, ne serait-ce que du fait qu'elle a permis de se rendre meilleur compte de la mentalité actuelle des collègues italiens, dont toutes les forces sont dirigées actuellement vers un but unique : la grandeur de leur pays. Les Italiens sont actuellement susceptibles de s'intéresser à des questions d'intérêt général et d'ordre social, parce qu'ils ont dû, ces dernières années, apprendre à soumettre leurs intérêts particuliers à une grande idée. Espérons que leur initiative sera couronnée de succès et que cette collaboration des ingénieurs européens, à côté de ses buts d'ordre professionnel, contribuera quelque peu à pacifier et régénérer notre vieille Europe.

Zurich, le 9 mai 1934.

Le secrétaire central.

BIBLIOGRAPHIE

Pour se préserver des dangers de la foudre et de l'électricité, par *M.-D. Papin*, Expert près les Tribunaux. — Un volume 11×18 cm, de 208 pages, avec 23 figures dans le texte. — 18 fr. — Gaston Doin & C^{ie}, éditeurs, Paris,

Comment se protéger de la foudre ? Quelle sorte de paratonnerre installer sur une habitation ? Et dans un autre ordre d'idées, comment se servir de l'électricité sans danger ?

Tel est le programme que développe, avec sa grande expérience, l'auteur de ce volume, où professionnels et profanes trouveront une réponse exacte à toutes les questions que posent à l'heure actuelle l'emploi des courants à haute et à basse tension et le souci de nous mettre à l'abri des fantaisies de la foudre.

Ce petit ouvrage, quoique conçu par son auteur comme « une suite de causeries rédigées sans grand souci de rhétorique » est très judicieusement composé ; la lecture en est facile et profitable à tout le monde, même aux « techniciens ».

CARNET DES CONCOURS

Concours d'architecture et de décoration.

L'Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué, en collaboration avec le Groupe des architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, ouvre un concours d'architecture et de décoration entre les dessinateurs, apprentis élèves architectes et décorateurs âgés de moins de 30 ans, domiciliés dans le canton de Vaud. Une somme de 700 fr. est mise à la disposition du jury pour récompenser les meilleurs travaux. Pour renseignements et programmes s'adresser à l'Ecole cantonale de dessin, place de la Riponne 3, à Lausanne.

Voir page 5 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.